



Conseil Municipal du Jeudi 12 juillet 2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL

L'an deux mille douze, le jeudi 12 juillet, à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1^{er} Adjoint, Catherine CORRE, 2^{ème} Adjointe, Jean-Yves VAUCELLE, 3^{ème} Adjoint, Nadine VOURC'H, 4^{ème} Adjointe, Alain CUEFF, 5^{ème} Adjoint, Isabelle NEDELEC, 6^{ème} Adjointe, André GUILLAUME, 7^{ème} Adjoint, Nadine YVEN, 8^{ème} Adjointe.

Mmes et MM. Jean-Louis DENNEULIN, Gilbert QUENTEL, Valérie KOULMANN, Arthur QUEMENEUR, Ghislaine BERGOT, Flavie URIEN, Florence LEFRANCOIS, Fabienne SOURY, Michel BILLET, Pascale MAHÉ, Anne LE GALL, Odile LEON, Jean-Yves CARN, Yves GOARZIN.

Sont arrivés après le début de la séance :

Nadine YVEN (arrivée à 18h15),
Arthur QUEMENEUR (arrivé à 18h15).

Assistait également à la réunion :

M. Didier PLUVINAGE, Directeur

Absents excusés :

Florence MAHDI	qui a donné procuration de vote à	Jean-Louis DENNEULIN
Bruno BOULAY	qui a donné procuration de vote à	Daniel FERELLOC
Ronan ARGOUARC'H	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Dominique BLANCHARD	qui a donné procuration de vote à	Flavie URIEN
Bernard CLERET	qui a donné procuration de vote à	Odile LEON
Jean-Marc ROLLAND	qui a donné procuration de vote à	Jean-Yves CARN

Secrétaire de séance :

Jean-Yves CARN

La convocation à la présente réunion a été affichée et adressée aux conseillers municipaux le jeudi 5 juillet 2012.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
présents	23
votants.....	29

S O M M A I R E

CM 2012/51-	Maison de l'Enfance : présentation du plan définitif et du plan de financement.....	3
CM 2012/52-	Restructuration des locaux existants : bâtiment tennis de table / salle de danse : résultat de la commission d'appel d'offres et autorisation du Maire à signer les marchés - approbation du nouveau plan de financement.....	5
CM 2012/53-	Décision modificative n°2 au budget.....	7
CM 2012/54-	Demande de subventions tardives.....	9
CM 2012/55-	Demande de subvention exceptionnelle « Les Flamboyants »	10
CM 2012/56-	Demande de subvention en investissement pour la rénovation du sol sportif du gymnase Kerdrel	10
CM 2012/57-	Fin de la convention avec la Halte-garderie « Les Petits Poussins »	12
CM 2012/58-	Convention d'objectifs et de moyens avec Enfance Pour Tous pour la reprise de la Halte-garderie à compter du 1 ^{er} septembre 2012.....	12
CM 2012/59-	Vente à Monsieur et Madame CELLERIER d'un local rue de Bohars (modification du régime de TVA)I	14
CM 2012/60-	Modifications du tableau des effectifs	15
CM 2012/61-	Adoption de la motion de soutien dans le cadre de la mise en redressement judiciaire du groupe volailler DOUX.....	16

Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Jean-Yves CARN comme secrétaire de séance. Celui-ci procède à l'appel.

En l'absence d'observations particulières le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Le Maire fait circuler les feuilles d'émargements des registres de délibérations et de comptes-rendus que certains élus n'ont pas signés lors des précédents Conseils Municipaux.

Arrivée de Nadine YVEN et d'Arthur QUEMENEUR à 18h15.

Avant de donner la parole à Jean-Yves VAUCELLE, le Maire tient à s'excuser pour la transmission tardive des plans de la Maison de l'Enfance. Il précise que c'est un élément indépendant de leur volonté, le dernier Conseil Municipal prévu a déjà du être reporté car ils étaient dans l'attente d'une évaluation par l'architecte qui n'a pu être transmise avant aujourd'hui.

CM 2012/51 - **Maison de l'Enfance : présentation du plan définitif et du plan de financement**

Jean-Yves VAUCELLE, Adjoint au Maire, donne lecture de la délibération suivante :

Lors du Conseil Municipal du 02 février 2012, l'assemblée délibérante a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement d'une Maison de l'Enfance et de rénovation de l'ALSH à l'espace Marcel Pagnol et s'est engagée à inscrire les crédits supplémentaires nécessaires à sa réalisation au budget 2013.

Lors de cette même séance, le Maire a été autorisé à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux liés à l'opération pourraient être éligibles auprès de différents partenaires dont la Caisse d'allocations familiales du Nord Finistère, l'Etat (D.E.T.R., Ministère de l'Intérieur), le Conseil Général, le Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles d'apporter leur financement.

Depuis cette date, les représentants de la commune, les techniciens en charge du projet, les représentants du service de la PMI et du futur délégataire retenu par le Conseil Municipal et l'architecte de la Société Prisme architecture se sont réunis afin d'élaborer le plan définitif.

Le groupe projet qui rassemble les acteurs institutionnels et les partenaires communaux de la petite enfance (associations et services) ont également été réunis pour prendre connaissance régulièrement de l'avancée du projet.

A l'issue de cette phase de concertation le plan définitif, annexé ci-joint, du bâtiment a été arrêté. Il est présenté ce jour à l'assemblée délibérante.

Estimation des travaux :

Un devis estimatif du projet, tenant compte des choix validés par le groupe technique lors des réunions préparatoires, a été réalisé par le Cabinet Prisme Architecture.

Le coût de l'opération au niveau de l'A.P.D. (avant projet définitif) est estimé à **2 769 809 € TTC** sachant que la partie travaux représente **2 330 047 € TTC**.

Une provision de **533 568.20 €** a été inscrite au budget 2012.

Subventions et aides accordées

En l'état actuel du projet, deux subventions ont été accordées à savoir :

Subvention DETR (ancienne DGE) : 140 000 €,
Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales : 252 000 € accordés dans le cadre du Plan Crèche Pluriannuel d'Investissement.

Deux prêts ont également reçu un avis favorable de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord Finistère :

Prêt à taux 0 de 60 000 € sur 8 ans pour financer les travaux de rénovation de l'ALSH,
Prêt à taux 0 de 40 000 € sur 5 ans pour financer les travaux de la Maison de l'Enfance (services).

De nouvelles demandes de subvention seront adressées à différents partenaires (Conseil Général, Région, Réserve parlementaire, fonds européens) après validation du dossier technique en particulier le volet développement durable de l'opération.

Plan de financement du projet :

En conséquence, le nouveau plan de financement du projet s'établit comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
	montant TTC	montant HT		Montant
Travaux	2 330 047 €	1 948 200 €	CAF - Plan Crèche Pluriannuel d'investissement (Multiaccueil)	252 000 €
Contrôle technique	15 250 €	12 751 €	Prêts CAF sur Maison de l'Enfance	40 000 €
Mission SPS	4 400 €	3 679 €	prêt CAF sur ALSH 6/12	60 000 €
Contrôle amiante avant travaux	1 120 €	936 €	D.E.T.R.	140 000 €
Etude de Sol	3 530 €	2 952 €	Conseil général (Maison de l'Enfance)	100 000 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	240 462 €	201 055 €	Conseil général (ALSH)	60 000 €
Publications	10 000 €	8 361 €	Conseil régional (programme Eco-Faur)	100 000 €
Imprévus	70 000 €	58 528 €	Ministère de l'Intérieur	100 000 €
Mobilier	95 000 €	79 431 €	FCTVA	428 822 €
			FONDS COMMUNAUX	1 488 987 €
Total	2 769 809 €	2 315 894 €	Total	2 769 809 €

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'approuver l'avant-projet définitif présenté ce jour,
- de valider le montant estimatif des travaux,
- d'autoriser le Maire à lancer un appel d'offres en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux de bâtiment relatifs à l'opération, à retenir les entreprises après avis de la commission d'appel d'offres et à signer les marchés.

Il est également demandé au Conseil Municipal de s'engager à inscrire les crédits complémentaires au financement de l'opération au budget primitif 2013.

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission urbanisme et développement : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Vie associative et scolaire : la commission précise qu'elle n'a pas pu consulter le plan définitif. La commission a pris connaissance du plan de financement.

Nota : le plan définitif est consultable en mairie depuis le vendredi 6 juillet 2012

Commission Lien social : la commission a pris connaissance du dossier.

Jean-Yves VAUCELLE présente les plans papiers en donnant les détails sur l'évolution du projet, les demandes de la PMI/Jeunesse et Sport...

Le Maire précise que les plans sont consultables en Mairie et parle de la bonne concertation qu'il y a eu lors de l'élaboration du dossier et que le plan définitif a été validé par tout le monde.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1. Approuve l'avant-projet définitif,**
- 2. Valide le montant estimatif des travaux,**
- 3. Autorise le Maire à lancer un appel d'offres en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux de bâtiment relatifs à l'opération, à retenir les entreprises après avis de la commission d'appel d'offres et à signer les marchés,**
- 4. S'engage à inscrire les crédits complémentaires au financement de l'opération au budget primitif 2013.**

Le Maire propose d'aborder le point 3 avant le point 2, initialement prévu à l'ordre du jour afin de pouvoir expliquer les raisons d'une décision modificative au budget. Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection.

CM 2012/52 - Restructuration des locaux existants : bâtiment tennis de table/salle de danse : résultat de la commission d'appel d'offres et autorisation du Maire à signer les marchés - approbation du nouveau plan de financement

Jean-Yves VAUCELLE, Adjoint au Maire, donne lecture de la délibération suivante :

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2011, l'assemblée délibérante a été informée (esquisses à l'appui) que le Cabinet COLLECTIF ARCHITECTES à BREST a été retenu pour mener à bien l'opération de restructuration de la salle de tennis de table et de la salle de danse du bâtiment situé au Complexe sportif Louis Ballard.

Le coût de l'opération a été estimé à 298 796 € TTC sachant que la partie travaux représente 203 320 € TTC (170 000 € H.T.)

L'étude technique du maître d'œuvre a mis en exergue la possibilité d'aménager les vides techniques situés en sous sol du bâtiment au profit d'associations.

L'estimation au niveau de l'Avant Projet Définitif (APD) a été ainsi modifiée et fixée à 324 750 € H.T. pour la partie travaux.

Le dossier de consultation des entreprises a été finalisé. Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 20 avril 2012 sous la forme d'un marché de travaux en procédure adaptée afin de choisir les entreprises pour la réalisation des travaux.

Selon les stipulations du code des marchés publics et après ouverture des plis, analyse des offres par l'architecte et négociations avec les entreprises, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 juin 2012 et a retenu les entreprises suivantes :

LOT		ENTREPRISES RETENUES	MONTANTS RETENUS HT
1	VRD / TERRASSEMENT	KERLEROUX	26 900,08 €
2	GROS ŒUVRE - DEMOLITION	SALAUN BATIMENT	142 525,40 €
3	CHARPENTE OSSATURE BOIS	HALL-GUEGAN	15 651,26 €
4	COUVERTURE ETANCHEITE	TREBAUL	16 372,75 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALU	CLAIR-ALU	14 159,00 €
6	MENUISERIES INTERIEURS BOIS	JOURT	10 981,56 €
7	CLOISONS - DOUBLAGES	JOURT	16 170,74 €
8	REVETEMENTS DE SOLS	KERDREUX-GARLATTI	8 502,72 €
9	ELECTRICITE - CHAUFFAGE	GERVAIS	12 105,46 €
10	VENTILATION - PLOMBERIE	EPC	33 900,00 €
11	PEINTURE	QUEVAREC	6 588,76 €

Soit un montant total de travaux HT de 303 857,73 € (363 413,85 € TTC)

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, et à notre délibération du 11 septembre 2008, la délégation générale au Maire relative aux marchés publics ne concernant que les marchés inférieurs au seuil de 200 000 € H.T, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

Point financier

Compte tenu de l'avis de la commission d'appel d'offres de retenir les offres des entreprises ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous pour l'ensemble de l'opération.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	365 000,00	Fonds communaux	253 460,00
Contrôle technique	4 800,00	FCTVA	72 000,00
Mission SPS	1 310,00	Centre National pour le Développement du Sport	58 000,00

Contrôles amiante-plomb et levé topographique	2 300,00	Conseil général	75 000,00
Etude de Sol	2 550,00	Réserve Parlementaire	10 000,00
Honoraires Maîtrise d'œuvre	40 000,00		
Publications	3 500,00		
Imprévus	39 000,00		
Mobilier et matériel	10 000,00		
Total TTC	468 460,00	Total	468 460,00
Total HT	391 688,96		

Lors du vote du budget primitif 2012, un crédit de 298 796 € a été inscrit pour engager cette opération (opération 95258) Afin de financer la totalité de l'opération, une décision modificative d'un montant de 170 000 €, a été soumise à l'approbation lors de la présente séance.

Jean-Yves VAUCELLE propose au Conseil Municipal de se déplacer pour voir les plans du bâtiment tennis de table / salle de danse et explique que le projet a été légèrement modifié depuis la dernière présentation.

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Vie Associative et Scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **Autorise le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues,**
2. **Approuve le nouveau plan de financement pour l'ensemble de l'opération.**

CM 2012/53 - **Décision modificative n° 2 au budget**

Jean-Louis DENNEULIN, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de valider les décisions modificatives suivantes au budget de l'exercice 2012 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Opération budgétaire	Article budgétaire	Intitulé	BP 2012	Modification	Cumul crédits budgétaires après DM n° 1
	2031	Frais d'études	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	020	Dépenses imprévues	23 626,42 €	-10 000,00 €	13 626,42 €

95258	Restructuration locaux existants : bâtiments tennis de table et salle de danse	298 796,00 €	170 000,00 €	468 796,00 €
	Total.....		170 000,00 €	

RECETTES					
Opération budgétaire	Article budgétaire	Intitulé	BP 2012	Modification	Cumul crédits budgétaires après DM n° 1
	16411	Emprunts en euros	3 251 950,00 €	170 000,00 €	3 421 950,00 €
		Total.....		170 000,00 €	

Equilibre Recettes /Dépenses..... 0,00 €

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Urbanisme et développement : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Vie Associative et Scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Suite à l'intervention d'Odile LÉON concernant l'étude de l'aménagement du centre bourg, le Maire rappelle que celle-ci avait été lancée en 2008 avec l'Adeupa. Depuis les choses ont avancé, des opérations foncières ont été et sont à effectuer, des lots sont encore à vendre mais Brest Métropole Océane, qui lors de ventes se porte acquéreur et rétrocède à la commune ou reste propriétaire suivant les aménagements fonciers, n'a plus forcément les moyens financiers pour se porter acquéreur. Pour palier au manque de moyens financiers, il y a l'Espace Foncier Régional mais il faut leur présenter un projet, celui-ci a été réalisé par un cabinet privé « Sitadin » afin de montrer la faisabilité des aménagements, lorsque l'étude sera terminée une convention avec l'EFR sera signée par l'intermédiaire de BMO.

Daniel FERELLOC rappelle la confidentialité de ce projet.

Odile LÉON remercie le Maire pour ses explications.

Michel BILLET se demande combien de temps va durer l'étude.

Le Maire répond que l'EPF doit intervenir dans les 5 ans une fois la convention signée.

Le projet porte sur deux îlots, sa crainte est que d'autres îlots se greffent dessus.

Michel BILLET revient sur le sens de sa question qui était à savoir sous combien de temps à peu près arriverait les résultats de l'étude.

Daniel FERELLOC rappelle le côté confidentiel et par conséquent pour lui il n'est pas sûr que l'étude soit présentée pour éviter toute spéculation.

Le Maire pense qu'il pourra donner des informations générales sur les secteurs et la faisabilité du projet sans rentrer trop dans les détails.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les décisions modificatives au budget de l'exercice 2012 concernant la réhabilitation de la salle de tennis de table et une étude d'aménagement du centre bourg.

CM 2012/54 - **Demande de subventions tardives**

Alain CUEFF, Adjoint au Maire, donne lecture de la délibération suivante :

- Six associations de la commune, à savoir :

**A POINT NOMME
DOJO GUILERIEN
GUILERS A LA CAMPAGNE
GUILERS EQUIT'ANIMATION
MOTO CLUB DUR DUR
SPORTING HANDBALL**

nous ont fait parvenir avec retard leur demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2012.

Celles-ci sont habituellement subventionnées par la commune sur la base des forfaits association et adhérent qui, pour 2012, ont été fixés par le Conseil Municipal à 209 € et 11,50 €.

- Par ailleurs, deux nouvelles associations :

**MUSIC IN MOTION PRODUCTION
SOIR & SCRAP**

nous ont déposé, pour la première fois, un dossier de demande de subvention pour l'année 2012.

- Le calcul de la subvention accordée à l'association **La CLE** lors du Conseil Municipal du 26 avril dernier a été fait sans tenir compte du nombre d'adhérents qui est de 49.

Toutes ces demandes sont répertoriées dans le tableau annexé où figurent également les montants calculés pour chaque association.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord sur ces montants.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 du budget primitif 2012 intitulé « subventions aux associations ».

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Vie Associative et Scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Lien Social : la commission a pris connaissance du dossier.

Après retrait de Fabienne SOURY qui ne prend pas part au vote, en tant que Présidente de l'association Soir & Scrap, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, approuve ces demandes.

CM 2012/55 - **Demande de subvention exceptionnelle** **« Les Flamboyants »**

Catherine CORRE, Adjointe au Maire, donne lecture de la délibération suivante :

L'ALSH « les Flamboyants » exerçant une activité de restauration doit se mettre en conformité avec la réglementation européenne et pour se faire, mettre en place un dossier d'agrément communautaire sur la cuisine Chateaubriand où elle procède aux préparations et un plan de maîtrise sanitaire sur Pagnol.

L'association a été mise en contact avec IDHESA qui a mis en place cette prestation sur nos cantines.

Le coût s'élève à 6500€, et ne peut financièrement être pris en charge entièrement par l'association mais celle-ci va augmenter de 0.40€ la prestation d'accueil avec repas afin de couvrir en partie le montant de la prestation.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 3000€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette demande.

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Vie associative et Scolaire :

Question de Monsieur Billet : « A quoi correspond cette mise en conformité ? »

Catherine Corre explique qu'il ne s'agit pas d'une mise en conformité du matériel, mais d'une mise en conformité de la formation et des bonnes pratiques du personnel.

Commission Lien social :

Question de Madame Mahé : « Quelles sont les normes demandées pour cette mise en conformité ? »

Catherine CORRE répond à la question posée en commission Lien Social en expliquant qu'il s'agit de la formation du personnel et de l'établissement de dossiers afin d'avoir les agréments nécessaires. Ces documents sont demandés par la Direction Départementale des Services Vétérinaires.

Le Maire ajoute que suite à des contrôles où des dysfonctionnements ont été rapportés sur les protocoles à respecter il a été décidé une mise en conformité avec la réglementation européenne, ce qui a un coût total de 6500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande.

CM 2012/56 - **Demande de subvention en investissement pour la** **rénovation du sol sportif Kerdrel**

Alain CUEFF, Adjoint au Maire, donne lecture de la délibération suivante :

Le gymnase Kerdrel dédié au basket a été construit dans les années 1970. Une rénovation importante a été réalisée en 2006 – 2007. Le sol en béton avait, alors, été

recouvert d'une peinture caoutchoutée. Depuis des problèmes de glissance persistants ont conduit la municipalité à refaire complètement le sol sportif de ce gymnase.

Une somme a été inscrite au budget primitif 2012 pour la rénovation de ce sol sportif à l'article 2313 « construction » de l'opération 95 224 « sport ».

Les travaux envisagés sont d'un montant de 40 901 € H.T. soit 48 917,60 € T.T.C.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	48 917,60	Fonds communaux	35 282,60
		FCTVA	7 500,00
		Centre National pour le Développement du Sport	6 135,00
Total TTC	48 917,60	Total	48 917,60
Total HT	40 901,00		

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles cette opération pourrait être éligible (Centre National pour le développement du Sport, et tout autre organisme).

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Vie Associative et Scolaire : Malgré les démarches entreprises par la mairie concernant les désordres constatés, la commune s'est trouvée dans l'obligation de lancer un contentieux auprès du Tribunal Administratif. La commission prend acte de l'avancement du dossier.

Jean-Yves CARN se demande si se ne sont pas tout simplement des problèmes d'humidité qui sont à l'origine de ce phénomène de glisse. En effet il a déjà rencontré cela il y a quelques années au gymnase Ballard.

Le Maire rappelle qu'effectivement le contentieux n'est retenu par le tribunal que pour le bardage car personne n'est en mesure de prouver que le sol est bien à l'origine des problèmes de glisse. Cependant des matchs ont du être interrompus pour des problèmes de glissance du sol c'est pourquoi une solution a été trouvée : un sol sportif collé, revêtement épais et isolant.

Alain CUEFF précise le confort pour les écoles et les basketteurs car la composition du sol permet l'absorption des chocs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement, autorise le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles cette opération pourrait être éligible (Centre National pour le développement du Sport, Conseil Général et tout autre organisme).

CM 2012/57 - **Fin de la convention avec la Halte-garderie « Les Petits Poussins »**

Isabelle NEDELEC, Adjointe au Maire, donne lecture de la délibération suivante :

Suite à la reprise de gestion de la Halte-garderie « Les Petits Poussins » par l'association « Enfance Pour Tous », une convention de moyens et d'objectifs posera le cadre des relations entre « Enfance Pour Tous » et la commune de Guilers.

De ce fait la convention existante entre la commune et l'association « les petits poussins » est rendue caduque.

Il conviendra donc que l'ensemble des matériels mis à disposition ou acquis par l'association les « petits poussins » aux moyens de subventions communales ou acquis sur leurs fonds propres soit transmis sans indemnité à l'association « Enfance pour tous » et placé sous sa responsabilité et entretenu par ses soins.

Ce transfert de matériel est nécessaire à la poursuite du fonctionnement de la structure.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce principe.

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Vie Associative et Scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Lien social : accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce principe.

CM 2012/58 - **Convention d'objectifs et de moyens avec Enfance Pour Tous pour la reprise de la Halte-garderie à compter du 1^{er} septembre 2012**

Isabelle NEDELEC, Adjointe au Maire, donne lecture de la délibération suivante :

Suite à la volonté de l'association « les petits poussins » de transférer la gestion de la structure et son souhait de reprise actés lors de l'assemblée générale de l'association du 12 juin 2012, il a été convenu que l'association « Enfance pour tous » reprenne la gestion de la structure « Les petits poussins » à partir du 22 août 2012.

Cette reprise par Enfance Pour Tous permet tant au personnel qu'aux parents utilisateurs de préparer un passage en douceur vers le futur multi-accueil.

La halte-garderie fonctionnera à compter de sa réouverture en septembre 2012 comme un multi-accueil avec 5 places d'accueil en journée continue et 8 places en demi journées ou occasionnel.

Afin d'en optimiser la gestion et d'assurer la pérennité de la structure, l'offre d'accueil sera augmentée (ouverture de 7h30 à 18h30).

Il convient donc de régler par le biais d'une convention les rapports entre Enfance pour tous et la commune ainsi que les modalités de versement de la subvention de fonctionnement.

Le mode de calcul de subvention est le suivant (article 4 de la convention)

1 Subvention de fonctionnement 2012

La subvention 2012 correspondant à 4 mois de fonctionnement de septembre à décembre est évaluée à 14 000 euros.

- 7825 euros correspondant au reste à verser au titre de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2012
- versement complémentaire prenant en compte l'amélioration du service rendu aux familles en termes d'augmentation de l'offre d'accueil et le surcoût correspondant évalué à 6 175 €.

La subvention 2012 sera versée dès la reprise effective de la structure c'est-à-dire au plus tard le 30 septembre 2012.

2 Subvention de fonctionnement 2013

Elle sera évaluée comme suit :

- $((\text{Heures réalisées au 30 novembre 2013} * \text{forfait 2013}) / 11) * 12 \text{ mois}$

Le nombre d'heures retenues pour le calcul de la subvention en 2013 est plafonné à 23 000h.

La subvention sera versée en 3 fois selon les règles inscrites à l'article 4 de la convention. Les versements auront lieu en janvier, avril et décembre 2013.

Afin de prendre en compte l'augmentation des charges de structure liées à l'extension des heures d'accueil durant cette période transitoire de 18 mois avant l'ouverture de la maison de l'enfance, il est proposé d'augmenter le montant du forfait de base.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les termes de la convention jointe à la présente délibération et de fixer à 1.66€ le montant du forfait de base.

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Vie associative et scolaire : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Lien social : remarque : détailler les sigles la première fois. Accord de la commission.

Pascale MAHÉ fait remarquer que la PMI est un service du Conseil Général et qu'il est important de le préciser au moins au départ des intitulés pour la première fois en écrivant Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général. Par la suite les sigles peuvent être utilisés ce n'est pas gênant. Elle signale également qu'il y a eu 3 dates différentes de

données pour la reprise. Ce qui n'est pas très important pour le Maire car ce n'est pas ce qui est le plus important sachant que la bonne date apparait dans la convention..

Pascale MAHÉ précise que l'opposition s'abstiendra de voter sur cette convention pour les mêmes raisons que les précédentes fois.

Le Maire trouve que ce qui est fait est une très bonne chose mais qu'il respecte le choix de l'opposition. Il précise également que des appels à candidature pour deux emplois sont déjà passés dans les Nouvelles de Guilers.

Michel BILLET précise qu'ils sont convaincus du bon projet concernant la maison de l'enfance mais qu'ils restent opposé à la gestion proposée.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour contre 7 abstentions, valide les termes de la convention.

CM 2012/59 - Vente à Monsieur et Madame CELLERIER d'un local rue de Bohars (modification du régime de TVA)

Daniel FERELLOC, Adjoint à l'urbanisme, donne lecture de la délibération suivante :

Par la délibération du Conseil Municipal du 2 février 2012, le Maire a été autorisé à vendre le local d'activité (local N° 1) de l'ensemble immobilier sis 2, rue de Bohars à Monsieur et Madame CELLERIER au prix de 60 000 €, frais afférents à la charge des acquéreurs et de signer les pièces nécessaires à la transaction.

Le conservateur des hypothèques, au moment de la publication, a précisé que la commune était bien assujettie à la TVA. Le Notaire a ainsi modifié l'acte de vente en conséquence aux fins de publicité foncière et a fait parvenir à la commune une déclaration d'imposition des opérations immobilières Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Afin que l'acte notarié soit accepté par les hypothèques, il convient que le Maire signe ladite déclaration d'imposition TVA et qu'une délibération complémentaire soit prise par le conseil municipal, précisant que le montant de la transaction est de 60 000 TTC

Le Receveur de Brest Banlieue procédera par la suite aux démarches requises pour le règlement de la TVA sachant que l'impôt exigible pour la commune de Guilers est de 1638.80€

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De modifier les termes de la délibération votée le 02 février 2012 par le Conseil Municipal, en approuvant la vente du local, dans les mêmes conditions, à M. et Mme CELLERIER, pour un montant de 60 000 € TTC au lieu de 60 000 € HT.
- D'autoriser le Maire à signer la « déclaration d'imposition des opérations immobilières Taxe sur la Valeur Ajoutée », relative à cette transaction.

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission urbanisme et développement : la commission a pris connaissance du dossier.

Daniel FERELLOC et le Maire apportent quelques précisions sur le montant de la TVA due.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de modifier les termes de la délibération prise par le Conseil Municipal du 2 février 2012 en approuvant la vente du local, dans les mêmes conditions, pour un montant de 60 000 € TTC.

CM 2012/60- **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Jean-Yves VAUCELLE, Maire adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines présente les propositions de modifications du [tableau des effectifs](#) 2012.

Avancements de grade après avis de la Commission Administrative Paritaire

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du 2 mars 2012,

Suppressions de postes (après avis CTP)	Dates d'effet	Créations de postes	Dates d'effet
Animateur à temps complet	01/09/2012	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	01/09/2012
Rédacteur principal à temps complet	01/09/2012	Rédacteur chef à temps complet	01/09/2012
Rédacteur à temps complet	01/09/2012	Rédacteur principal à temps complet	01/09/2012

Avancement de grade suite à un concours ou examen professionnel

Suppression de poste (après avis CTP)	Date d'effet	Création de poste	Date d'effet
Rédacteur à temps complet	01/09/2012	Attaché à temps complet	01/09/2012
Adjoint technique 1 ^{ère} classe à temps complet	01/09/2012	Agent de maîtrise à temps complet	01/09/2012
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet de 30/35 ^{ème}	01/10/2012	Adjoint technique 1 ^{ère} classe à temps non complet de 30/35 ^{ème}	01/10/2012
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet de 30/35 ^{ème}	01/10/2012	Adjoint technique 1 ^{ère} classe à temps non complet de 30/35 ^{ème}	01/10/2012
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à temps non complet de 24/35 ^{ème}	01/10/2012	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe à temps non complet de 24/35 ^{ème}	01/10/2012
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à temps non complet de 20,5/35 ^{ème}	01/10/2012	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe à temps non complet de 20,5/35 ^{ème}	01/10/2012

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus.

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission Urbanisme et Développement : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Maire adresse ses félicitations aux promus au nom du Conseil Municipal, le groupe de l'opposition s'y associe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de modifier des postes liés à des réussites à concours, examens professionnels ou propositions à la commission administrative paritaire du 2 mars 2012.

CM 2012/61 - **Adoption de la motion de soutien dans le cadre de la mise en redressement judiciaire du groupe volailler DOUX**

Pierre OGOR, Maire, donne lecture de la présente délibération :

Réunie en Conseil d'Administration à Brest, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Finistère s'inquiète des conséquences, pour le département, de la mise en redressement judiciaire du groupe volailler DOUX.

Le Conseil d'Administration invite toutes les communes et communautés du Finistère à adopter la motion jointe en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette motion.

Commission Administration Générale et Finances : la commission a pris connaissance du dossier.

Commission urbanisme et développement : la commission a pris connaissance de l'information.

Commission vie associative et scolaire : la commission a pris connaissance de l'information.

Commission lien social : accord de la commission.

Arthur QUEMENEUR, prend la parole pour expliquer qu'il soutien la motion mais qu'il aurait préféré que celle-ci soit tournée différemment en parlant de la filière de volailles en général car Doux n'est pas la seule entreprise concernée par les difficultés.

Michel BILLET partage l'avis d'Arthur QUÉMENEUR.,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette motion.

Questions diverses

Odile LEON prend la parole : « M. Le Maire, Je reviens comme lors de deux précédents conseils sur le sujet des lignes Bibus Base Navale, afin d'informer les conseillers. Comme vous l'indiquiez le 26 avril dernier, une décision politique devait être prise et que tous les Maires du GICA et des autres communes étaient unanimes sur la nécessité de conserver ces lignes. Cela n'a pas suffi !

Mi-mai la décision est tombée, et un message nous annonce que les lignes directes de la zone péri-urbaine vers l'intérieur de la Base Navale sont supprimées ; le nouveau réseau est publié (Tramway et bus). Le plan de déplacement mis en place ne trouve pas le relais escompté et les conditions pour les usagers se sont détériorées ; C'est regrettable car la réalité est tout autre. Quelques exemples et comparaisons vécus par les usagers depuis le 23 juin dernier : en moyenne 1h au mieux et 1h50 au pire pour un trajet allant de Recouvrance à Guilers ou Gouesnou ; soit en moyenne un Brest-Lorient ou Guingamp en voiture ! Alors qu'auparavant entre 30 et 40 minutes suffisaient. Si c'est cela favoriser les transports en commun, nous pensons que c'est à dégoûter de les prendre car cela ressemble plutôt à des temps de trajet en Ile de France.

Il a été mis en place un groupe de travail pour recenser les difficultés rencontrées et dysfonctionnements constatés afin de faire remonter les informations autant aux instances qu'aux usagers et ce dans le but de trouver des solutions, pour améliorer les conditions de déplacements des personnels de la base utilisant les transports en commun.

Nous ne pouvons qu'espérer une amélioration du réseau dans les semaines à venir mais surtout à la rentrée.

Merci »

Le Maire partage ce qui vient d'être dit. Des interventions ont eu lieu au cours des bureaux communautaires ou conseils pour expliquer la situation au Président qui a laissé entendre que sur la ligne Guilers il pourrait y avoir quelque chose de fait. Par conséquent le Maire est aussi dans l'attente d'un éventuel retour en arrière pas exactement à l'identique mais plus avantageux pour les usagers.

Michel BILLET ajoute qu'il lui semble que sur la ligne 10 des horaires seraient supprimés. Alain CUEFF précise que si l'on compare les lignes 23 et 10 un créneau horaire a été ajouté.

Michel BILLET répond que visiblement un horaire a été supprimé mais qu'il n'a pas personnellement vérifié.

Le Maire indique qu'une vérification sera effectuée car il lui manque peut être des informations. Mais indique avec Alain CUEFF que les cadences ont été augmentées notamment le week-end ce qui est non négligeable pour les jeunes de Guilers.

Pascale MAHÉ précise qu'il est appréciable de voir le portrait du Président de la république ainsi que le retour du drapeau de la France absent de la dernière séance pour cause de cérémonies extérieures.

Le Maire interpelle Pascale MAHÉ sur le manque d'information du Conseil Général concernant la planification des travaux prévus sur la RD67 sur laquelle il y a eu de graves accidents.

Pascale MAHÉ y répond qu'ils sont dans l'attente de la déclaration d'utilité publique.

Avant de lever la séance, le Maire invite l'ensemble des Conseillers Municipaux à venir assister à la signature de la charte du jumelage entre Guilers et Baucina le samedi 14 juillet.

La séance est levée à 19h40.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,

Pierre OGOR.